



Qui voir comme conseiller?

Par **Karine**, le **04/09/2008** à **09:12**

bonjour, rndesirant un divorce par requete conjointe, et ne voulant pas se leser l'un et l'autre, qui devons nous aller voir comme conseiller , pour trouver une solution concernant une compensation que me devrait mon mari car il garde la maison, racheter la moitié de la maison n'est pas faisable pour lui rnnous avons déjà vu un avocat qui en gros nous dit de se débrouiller entre les banques et notaires avant de la revoir , pas plus d'info sur les autres solutions qu'il pourrait y avoir .. merci de votre aide

Par **Patricia**, le **04/09/2008** à **20:09**

Bonsoir, rnrnVous pouvez vous renseigner auprès de vos banques et de votre notaire rnpour renseignements et conseils mais le principal conseiller d un divorcernest quand même l'avocat ... rnC'est lui qui établira la requête de votre divorce pour le tribunal. rnrnLe notaire procèdera après le prononcé de votre divorce à la liquidation rnde votre communauté.

Par **Karine**, le **04/09/2008** à **20:18**

le problème, c'est qu'en gros nous avons expliqué à l'avocate que nous voulions une requete conjointe avec une idee sur la liquidation de la communauté qui nous paraissait la mieux pour nous deux, nous pensions avoir un conseil sur peut etre d'autres solutions et rien .. en gros debrouillez vous avec les banques et le notaire une fois fait revenez avec les papiers... rnrnà part le rachat d'une soulte minime de la part de mon mari, qui selon les propositions du banquier va lui couter très cher, nous n'avons aucune idee des autres solutions pour eviter un

emprunt à mon futur ex.. rncette solution de soulte est la "plus connue" à ce qu'on entend autour de nous, mais peut etre y a t il autre chose...

Par **Patricia**, le **04/09/2008** à **20:45**

Ou il vous donne votre part ou vous la vendez et recevez chacunrn50/50 de la somme restante après remboursements de vos emprunts. rnJe ne suis pas spécialisée en la matière mais ne vois pas d'autrernsolution.

Par **Karine**, le **04/09/2008** à **20:50**

hors je souhaite qu'il garde la maison, et me donner la moitié de la valeur est impossible, meme un tiers cela lui couterais très cher, je sais que c peut etre hors du commun, mais je ne veux pas le mettre dans la panade , il reste très peu d'année pour qu'il finisse le pret de cette maison qu'il a construite de ses mains.. de plus mes enfants garderont leur maison .

Par **Visiteur**, le **06/09/2008** à **00:52**

Bonsoir,rnTout va pour le mieux si vous vous entendez.rnIl garde la maison, vous le souhaitez vous mêmes et vous reconnaissez qu'il n'a pas les moyens de vous en payer la moitié...rnSi ses parents ne peuvent l'aider par une donation, s'il ne peut emprunter davantage et si vous mêmes avez besoin de cet argent, c'est la vente de la maison qui s'impose, à moins que si cet argent ne vous est pas impérativement nécessaire, vous établissiez un accord pour une soulte sous forme de mensualités qu'il devra vous régler.

Par **Karine**, le **06/09/2008** à **12:51**

ok, vous me donnez de l'espoir, la soulte est donc possible par mensualité, il est certain que ca lui eviterait un emprunt. pour le moment je n'ai pas besoin de cet argent effectivement donc.. rnmerci de votre aide